

TROPHEE MICHELIN CFM 2022

-

REGLEMENT SPORTIF



ARTICLE 1 - PRESENTATION

La société MICHELIN, et SUDPROJECT (Opérateur délégué par la FFSA à la promotion du Championnat de France de la Montagne et du Championnat de France de la Montagne Vhc), organisent le "TROPHEE MICHELIN CFM" visant à récompenser les concurrents participant au Championnat de France de la Montagne 2022 ou au Championnat de France de la Montagne Vhc 2022.

En tant qu'organisateur du "TROPHEE MICHELIN CFM", MICHELIN et SUDPROJECT en établissent le règlement sportif en conformité avec la réglementation technique et sportive du Championnat de France de la Montagne 2022 et du Championnat de France de la Montagne Vhc 2022.

L'objectif du "TROPHEE MICHELIN CFM" est de récompenser les concurrents engagés sur ce trophée selon le mode de classement précisé à l'Article 5 – Classement, du présent règlement sportif.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ENGAGEMENT & DE PARTICIPATION

Les concurrents qui souhaitent s'engager au "TROPHEE MICHELIN CFM" doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- 2.1. Avoir souscrit un pack PILOTE CFM-CHALLENGE pour la saison 2022, auprès du promoteur du Championnat de France de la Montagne, SUDPROJECT. Le pack PILOTE CFM-CHALLENGE comprend automatiquement l'inscription au Championnat de France de la Montagne 2022.
- 2.2. Disputer un minimum de 6 épreuves figurant au calendrier du Championnat de France de la Montagne 2022 ou du Championnat de France de la Montagne Vhc 2022 (le nombre d'épreuves disputées correspondant au nombre d'épreuves dans lesquelles le pilote figure sur la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais).
- 2.3. Utiliser exclusivement des pneumatiques de la marque MICHELIN, marqués d'un sticker CEERTA spécifique, aux essais comme en course, sur toutes les épreuves du Championnat de France de la Montagne 2022 et du Championnat de France de la Montagne Vhc 2022.
- 2.4. Ne pas être déjà inscrit dans un trophée, ou challenge similaire, organisé par un autre fabricant de pneumatiques sur le Championnat de France de la Montagne 2022 ou sur le Championnat de France de la Montagne Vhc 2022.
- 2.5. Respecter la charte graphique "Voiture + Pilote" édictée par MICHELIN, située en annexe 1 du présent règlement et envoyer à SUDPROJECT une photo ¾ de chaque voiture engagée avec le pilote en combinaison à côté.
- 2.6. Acheter exclusivement ses pneumatiques MICHELIN via l'intermédiaire de son distributeur officiel, CEERTA.

MICHELIN se réserve le droit d'examiner l'éligibilité de toute candidature d'un pilote au "TROPHEE MICHELIN CFM" afin de, pouvoir garantir la fourniture des pneus adaptés à sa voiture et préserver l'esprit sportif.

MICHELIN se réserve également le droit de refuser la participation d'un pilote au "TROPHEE MICHELIN CFM" ou de l'en exclure en cours de saison, sans avoir à en justifier la raison.

L'inscription au "TROPHEE MICHELIN CFM" peut se faire à tout moment au cours de la saison 2022, sous réserve que les conditions, d'engagement et de participation, soient respectées. Cette inscription ne peut cependant être prise en compte qu'à l'expiration d'un délai de 10 jours à compter de la date de la demande.

Par le seul fait de signer sa demande d'inscription, le pilote accepte les termes du présent règlement et s'engage à le respecter dans la forme comme dans l'esprit.

Dans le cas où un pilote aurait fait l'objet, depuis moins de 10 ans, ou ferait l'objet actuellement d'une condamnation pénale pour délit ou crime, il s'engage à en informer la FFSA et MICHELIN.

Dans le cadre de l'article 3.14 du Code Sportif International, la FFSA et MICHELIN se réservent le droit de refuser la candidature, au "TROPHEE MICHELIN CFM", d'un pilote qui aurait fait l'objet de condamnation(s) pénale(s) et/ou de sanctions disciplinaires, de nature à porter atteinte à l'image du "TROPHEE MICHELIN CFM" et/ou aux intérêts du Sport Automobile ou de la FFSA ou de MICHELIN.

ARTICLE 3 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

Les voitures participant au "TROPHEE MICHELIN CFM" doivent être conformes à la réglementation technique du Championnat de France de la Montagne 2022 et du Championnat de France de la Montagne Vhc 2022.

Les pneumatiques utilisés doivent être, exclusivement de la marque MICHELIN [et marqués d'un sticker CEERTA](#), en conformité avec la réglementation technique et sportive du Championnat de France de la Montagne 2022 et du Championnat de France de la Montagne Vhc 2022. [Tout manquement à cette règle entraînera :](#)

- 1^{ère} infraction : les deux meilleurs résultats seront supprimés du classement final
- 2^{ème} infraction : exclusion définitive du "TROPHEE MICHELIN CFM"

En cas de disqualification d'un concurrent, sur une épreuve du Championnat de France de la Montagne 2022 ou du Championnat de France de la Montagne Vhc 2022, le pilote pénalisé pourra également être exclu du "TROPHEE MICHELIN CFM".

ARTICLE 4 - ANIMATION TIRAGE AU SORT

Dans le cadre du "TROPHEE MICHELIN CFM" une animation de tirage au sort est organisée par MICHELIN lors des épreuves sur lesquelles la structure mobile technico-commerciale est présente. Les épreuves envisagées sont : Bagnols-Sabran / Vuillafans – Echevannes / Mont-Dore – Chambon-sur-Lac.

Pour chaque épreuve sur lesquelles il sera organisé, le tirage au sort concernera exclusivement les pilotes inscrits au "TROPHEE MICHELIN CFM", figurant sur la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais de l'épreuve concerné. Ne pourront participer à ce tirage au sort, que les pilotes présents physiquement sur le lieu précis du tirage au sort.

Le tirage au sort désignera 2 pilotes vainqueurs. Ces pilotes percevront chacun une dotation d'un (1) pneumatique MICHELIN correspondant aux dimensions convenant à leur voiture de course.

Un pilote ne pourra être désigné vainqueur, du tirage au sort, qu'une seule fois pendant la saison en cours. Tout pilote ayant bénéficié d'une dotation "tirage au sort" du "TROPHEE MICHELIN CFM" sera non éligible aux prochains tirages au sort.

ARTICLE 5 - EXPLOITATION

La participation d'un pilote au "TROPHEE MICHELIN CFM" entraîne de plein droit pour la société MICHELIN d'utiliser le nom, la voix et/ou l'image du pilote, ainsi que ses performances, ses résultats, l'image de sa voiture, et toutes les caméras embarquées, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire.

Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée de 10 ans à partir du 1er janvier 2022.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT DU TROPHEE MICHELIN CFM

6.1. Attribution des points de classement

Le classement du "TROPHEE MICHELIN CFM" s'effectue selon une attribution de points dans chacun des lots suivants (A, B, et C) :

A – Points de participation :

Des points de participation sont attribués à chaque épreuve sur laquelle le pilote figure sur la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :

- 2 points par épreuve - jusqu'à la 6^{ème} épreuve
- 1 point par épreuve - à partir de la 7^{ème} épreuve

B – Points de performance :

Des points de performance sont attribués à chaque épreuve sur laquelle le pilote figure sur le classement définitif de l'épreuve :

- 6 points par épreuve, si : MEC < 0,5s
- 4 points par épreuve, si : 0,5s < MEC < 1s
- 2 points par épreuve, si : MEC > 1s

MEC définit le "Meilleur Ecart Course", qui s'obtient en calculant l'écart de temps réalisé entre les deux meilleures montées de course pour chaque pilote.

Lorsqu'un pilote n'effectuera, sur une épreuve, qu'une seule montée de course, un temps forfaitaire de 5 minutes (5'00"000) lui sera attribué en tant que meilleur temps réalisé pour sa deuxième montée de course.

C – Points de bonus de classement de Classe ou de Groupe :

Des points bonus, liés au classement final dans la classe pour les pilotes engagés au Championnat de France de la Montagne 2022 et des points bonus liés au classement final dans le groupe pour les pilotes engagés au Championnat de France de la Montagne Vhc 2022, sont attribués en fin de saison selon le barème suivant :

- 6 points : au premier

- 4 points : au deuxième
- 2 points : au troisième

6.2. Classement Final

Le classement final du "TROPHEE MICHELIN CFM" sera établi en retenant, pour chaque pilote, la totalité de ses résultats. Sera déclaré vainqueur du "TROPHEE MICHELIN CFM", le pilote totalisant le plus grand nombre de points.

Les ex-æquo éventuels seront départagés successivement par :

- 1- Le nombre d'épreuve sur lesquelles le pilote aura marqué 6 points de performance
- 2- Le nombre d'épreuve sur lesquelles le pilote aura marqué 4 points de performance
- 3- Le nombre d'épreuve sur lesquelles le pilote aura marqué 2 points de performance

6.3. Dotation Finale

La dotation finale sera répartie de la manière suivante :

- | | |
|--|--|
| • Au vainqueur du "TROPHEE MICHELIN CFM" | 4 pneumatiques
+
Un engagement au CFM 2022 |
| • Au 2 ^{ème} et au 3 ^{ème} | 4 pneumatiques |
| • Du 4 ^{ème} au 7 ^{ème} | 2 pneumatiques |
| • Du 8 ^{ème} au 15 ^{ème} | 1 pneumatique |

ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX

Le vainqueur du "TROPHEE MICHELIN CFM" ainsi que le 2^{ème} et le 3^{ème} recevront leur dotation lors de la Remise des Prix du CFM-CHALLENGE 2022, organisée par SUDPROJECT. Tout pilote récompensé, absent lors de la cérémonie de remise des prix du CFM-CHALLENGE 2022, se verra privé de la totalité de ses récompenses sauf cas de force majeure.

Les autres pilotes, classés de la 4^{ème} à la 15^{ème} place du "TROPHEE MICHELIN CFM", seront directement contactés par MICHELIN, par l'intermédiaire du CEERTA, afin d'organiser la perception de leur dotation. Les dotations de l'année 2022 seront à récupérer avant le 31/12/2022 sinon la dotation est perdue.

ANNEXE 1 : CHARTE GRAPHIQUE "TROPHEE MICHELIN CFM"

HANDBOOK MICHELIN | 1
HANDBOOK MICHELIN



Règles d'application du logotype MICHELIN dans l'univers des sports mécaniques.
À destination des équipes partenaires.

Rules for use of the MICHELIN logo in motorsport.
For partner teams use.



Octobre 2017 / 2017, October

Règles d'application du logotype MICHELIN dans l'univers des sports mécaniques.

Rules for use of the MICHELIN logo in motorsport.

Dans le domaine des partenariats sportifs, la Marque n'est jamais l'enjeu principal des retransmissions médiatiques. Elle est souvent vampirisée, déformée, altérée ou dénaturée par des éléments extérieurs propres à la communication sponsoring.

Parmi ces éléments on retiendra principalement :

- La vitesse et le déplacement
- La cohabitation avec d'autres marques
- La diversité des supports
- Les déformations optiques générées par les moyens de retransmission
- Les aléas météorologiques

Dans un souci d'efficacité et de cohérence, MICHELIN a choisi d'implanter sa Marque de façon transversale sur l'ensemble des disciplines dans lesquelles elle est engagée. Le présent guide a pour objectif d'aider les responsables des teams à appliquer la Marque dans le cadre de nos accords de partenariats en Motorsport et sur les différents supports de terrain : véhicules de course, véhicules d'assistance ou de transport, tenues teams, combinaisons pilotes, cloisons de stand...

La version exceptionnelle « logo MICHELIN Track application » a été réalisée pour répondre aux besoins de la communication en Motorsport et ne doit jamais être utilisée en d'autres circonstances.

In the world of sports partnerships, brand visibility is never the main focus of media broadcasts. It is often cannibalised, deformed, altered or distorted by external factors specific to sponsorship communication.

The principal factors which influence visibility are:

- *The speed and movement*
- *Coexistence with other brands*
- *The diversity of the media used*
- *Optical distortions generated by different broadcasting techniques*
- *The weather*

In the interests of efficiency and consistency, MICHELIN has chosen to implement its brand transversely in all the disciplines in which it is involved. This guide seeks to assist team management in applying the Brand within the framework of its partnership agreements and on different media (racing and rally cars, motorbikes, team trucks, support vehicles, team clothing, drivers' race suits, team garages, etc.).

The specific « MICHELIN Track logo application » has been produced to meet communications-related needs in the realm of motorsport. It cannot be used in any other circumstances.



1 | Les éléments identitaires du logotype MICHELIN dans les sports mécaniques.

Identity elements of the MICHELIN logo for use in motorsport.



1 | Le logotype horizontal
Horizontal version

1 - Adaptée pour émerger dans le domaine des sports mécaniques, cette version est privilégiée pour figurer sur tous les véhicules de course des teams partenaires et sur tous les supports de visibilité terrain contractuels. Le logotype MICHELIN doit toujours être séparé des autres logos par une zone de protection égale au minimum à la hauteur du M de MICHELIN autour du rectangle.

2 - Il a été dessiné spécialement pour les fourches de moto et les oriflammes de paddock. Il ne peut être utilisé que sur des supports verticaux et étroits.

3 - Utiliser cette version sur les supports intégrant plusieurs partenaires : logotypes composites, fonds d'interview à quadrillage carré, etc.

4 - Le Bonhomme Michelin sprinter est un élément identitaire complémentaire du logo MICHELIN dans l'univers des sports mécaniques.



2 | Le logotype vertical
Vertical version



3 | Le logotype compact
Compact version

1 - This version has been designed specifically for use in the world of motorsport. It should be the preferred solution for use on the racing cars, or rally cars or bikes of partner teams, as well as on all other on-event supports covered by the contract.

When used in conjunction with other logos, this version of the MICHELIN logo must be positioned in such a way as to ensure a protected zone equal to at least the height of the M of the MICHELIN wordmark, around the rectangle.

2 - This logo has been designed specifically for motorcycle forks and vertical banners, etc. It may only be used on supports that have a vertical and narrow format.

3 - This version is to be used on supports which include the logos of several partners, such as composite logos, multi-branded interview backdrops, etc.

4 - The Michelin Man sprinter is a complementary identity element for the MICHELIN brand within motorsport.



4 | Le Bonhomme Michelin sprinter
Michelin Man sprinter

Les couleurs de référence
Colour codes



5002



9010



1018



9017

Ce sont les codes couleurs officiels de la Marque. Ils doivent être impérativement respectés.
These are the official MICHELIN brand colour codes. They have to be systematically respected.

2 | Ce qu'il faut savoir à propos du logo MICHELIN dans les sports mécaniques.

Background information concerning the MICHELIN logo for use in motorsport.

Pour les autres supports print qui ne relèvent pas de la visibilité terrain (publicité, programmes, sites internet, dossiers et communiqués de presse, etc.), on utilisera le logo MICHELIN sans fond de couleur.

En fonction des espaces, deux formats du logo sont disponibles : vertical et horizontal.

For other types of support (advertising, event programmes, websites, press releases, press packs, etc.), the MICHELIN logo without any blue or yellow background must be used at all times. According to spaces, two versions are available: vertical and horizontal.



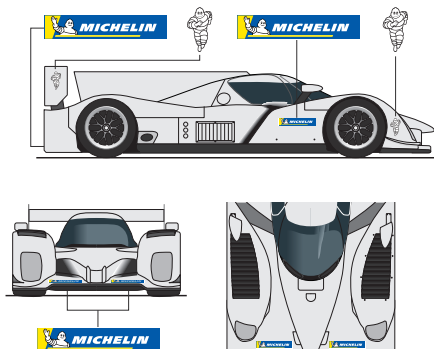
3 Endurance catégorie Prototype Endurance racing cars (prototypes)

La taille définitive dépend de la forme du véhicule et du type de contrat entre MICHELIN et son partenaire.

Les logotypes de profils seront placés sur le côté près des roues avant sur la partie verticale des éléments de carrosserie, le plus haut possible. Les logotypes seront placés sur un seul élément de carrosserie et ne seront jamais collés à cheval sur deux pièces de carrosserie.

Le Bonhomme Michelin sera placé à proximité des roues avant le plus haut possible et sur l'aile arrière.

En cas d'insuffisance de place, le partenaire doit contacter son interlocuteur MICHELIN afin de définir les ajustements nécessaires.



Longueur minimum contractuelle
Minimum contractual length



nombre emplacements : 6
number of logos: 6

avant / front	qté 2	50cm
profils / sides	qté 2	50cm
arrières / rear	qté 2	50cm

Hauteur minimum contractuelle
Minimum contractual height



4 emplacements
4 locations

avant / front	qté 2	15cm
arrières / rear	qté 2	20cm

The actual sizes of the logos depend on the forms of the vehicle and on the terms of the agreement between MICHELIN and its partner.

Logos positioned on the side should be located near the front wheels on a vertical part of the bodywork, and as high as possible. Logos must be placed on a single element of the bodywork and must not straddle two elements of bodywork.

The Michelin Man sticker should be positioned near the front wheels, and as high as is possible, as well as on the rear wing end-plates.

Should there be insufficient space, the partner should contact MICHELIN in order to define any necessary adjustments to the livery.

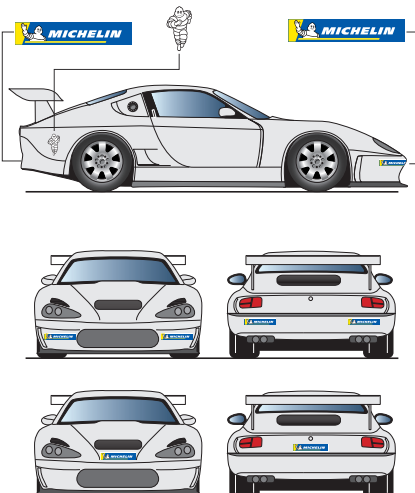
4 Endurance catégorie Grand Tourisme Endurance racing cars (GT cars)

La taille définitive dépend de la forme du véhicule et du type de contrat entre MICHELIN et son partenaire.

D'une façon générale, les logotypes seront placés sur le ¾ avant, près des roues sur un élément vertical de carrosserie. Les logotypes avant ou arrière peuvent être remplacés par un seul logotype de 50cm placé au centre de la voiture à condition que la surface offre un espace de visibilité suffisamment vertical.

Le Bonhomme Michelin sera placé à proximité des roues arrière le plus haut possible.

En cas d'insuffisance de place, le partenaire doit contacter son interlocuteur MICHELIN afin de définir les ajustements nécessaires.



Longueur minimum contractuelle
Minimum contractual length



nombre emplacements : 4
number of logos: 4

avant / front	qté 2	35cm
arrières / rear	qté 2	35cm

ou / or

nombre emplacements : 2
number of logos: 2

avant / front	qté 1	50cm
arrières / rear	qté 1	50cm

Hauteur minimum contractuelle
Minimum contractual height



2 emplacements
2 locations

arrières / rear	qté 2	20cm
-----------------	-------	------

The actual sizes of the logos depend on the forms of the vehicle and the terms of the agreement between MICHELIN and its partner. In general, logos should be positioned for a front three-quarter view, close to the wheels on a vertical part of the bodywork.

The logos at the front or rear may be replaced by a single 50cm logo placed at the centre of the car, provided that this area has sufficient vertical visibility.

The Michelin Man should be positioned near the back wheels, and as high as is possible.

Should there be insufficient space, the partner should contact MICHELIN in order to define any necessary adjustments to the livery.

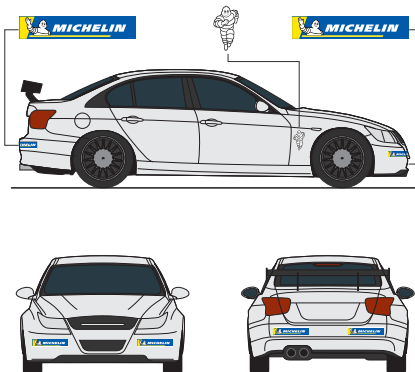


5 | Touring Car Circuit Berline Touring car racing (saloon cars)

La taille définitive dépend de la forme du véhicule et du type de contrat entre MICHELIN et son partenaire.

Les logotypes doivent être placés de façon à être visibles en ¾ avant et ¾ arrière. Les stickers seront collés sur la partie verticale des boucliers avant et arrière. Le Bonhomme Michelin sera placé à proximité des roues avant le plus haut possible.

En cas d'insuffisance de place, le partenaire doit contacter son interlocuteur MICHELIN afin de définir les ajustements nécessaires.



Longueur minimum contractuelle
Minimum contractual length



nombre emplacements : 4
number of logos: 4

avant / front	qté 2	35cm
arrières / rear	qté 2	35cm

Hauteur minimum contractuelle
Minimum contractual height



2 emplacements
2 locations

profils / sides	qté 2	20cm
-----------------	-------	------

The actual sizes of the logos depend on the forms of the vehicle and the terms of the agreement between MICHELIN and its partner.

Logos should be positioned to offer maximum visibility in three-quarter front and three-quarter rear views. Stickers should be placed on the vertical part of the front and rear bumpers. The Michelin Man should be positioned near the front wheels, and as high as is possible.

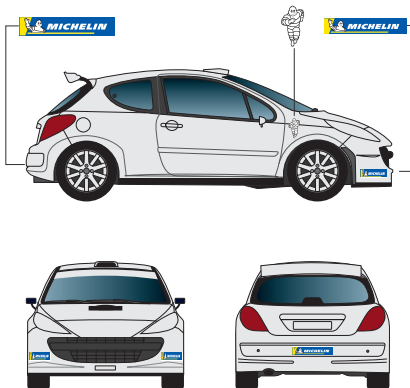
Should there be insufficient space, the partner should contact MICHELIN in order to define any necessary adjustments to the livery.

6 | Touring Car Circuit 3 portes Touring car racing (hatchbacks)

La taille définitive dépend de la forme du véhicule et du type de contrat entre MICHELIN et son partenaire.

Les logotypes doivent être placés de façon à être visibles en ¾ avant. Les stickers seront collés sur la partie verticale des boucliers. Le logotype arrière sera placé pour sa part, au centre du bouclier. Le Bonhomme Michelin sera placé à proximité des roues avant, le plus haut possible.

En cas d'insuffisance de place, le partenaire doit contacter son interlocuteur MICHELIN afin de définir les ajustements nécessaires.



Longueur minimum contractuelle
Minimum contractual length



nombre emplacements : 3
number of logos: 3

avant / front	qté 2	35cm
arrières / rear	qté 1	50cm

Hauteur minimum contractuelle
Minimum contractual height



2 emplacements
2 locations

profils / sides	qté 2	20cm
-----------------	-------	------

The actual sizes of the logos depend on the forms of the vehicle and the terms of the agreement between MICHELIN and its partner.

Logos should be positioned to offer maximum visibility in three-quarter front views. Stickers should be placed on the vertical part of the bumpers. The logo at the rear should be centrally positioned on the bumper. The Michelin Man should be positioned near the front wheels, and as high as is possible.

Should there be insufficient space, the partner should contact MICHELIN in order to define any necessary adjustments to the livery.

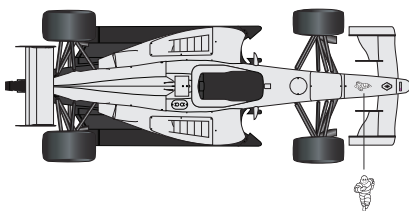
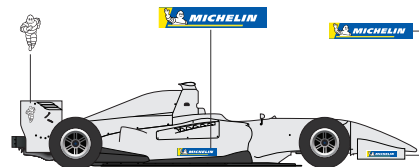


7 | Monoplace type Formula Renault 3.5 Single-seater racing cars (e.g. Formula Renault 3.5)

La taille définitive dépend de la forme du véhicule et du type de contrat entre MICHELIN et son partenaire.

D'une façon générale, sur les monoplaces de type Formula Renault 3.5, deux logotypes seront placés sur la partie basse du ponton de la voiture, le plus en avant possible et impérativement sur la carrosserie. Deux autres stickers seront collés sur la face extérieure des dérives latérales avant. Le Bonhomme Michelin sera placé au centre du museau de la voiture ainsi que sur la partie extérieure des dérives arrières.

En cas d'insuffisance de place, le partenaire doit contacter son interlocuteur MICHELIN afin de définir les ajustements nécessaires.



Longueur minimum contractuelle
Minimum contractual length



nombre emplacements : 4
number of logos: 4

dérives / front wing qté 2 40cm
côtés / sides qté 2 50cm

Hauteur minimum contractuelle
Minimum contractual height



3 emplacements
3 locations

ailerons / rear wing qté 2 15cm
museau / nose cone qté 1 15cm

The actual sizes of the logos depend on the forms of the vehicle and the terms of the agreement between MICHELIN and its partner.

In general, on single-seater racing cars such as the Formula Renault 3.5 car, two logos should be positioned on the lower part of the side-pods, as near as possible to the front and imperatively on the bodywork. Two further stickers should be placed on the front wing end-plates. The Michelin Man sticker should be placed in a central position on the nose cone, as well as on the rear wing end-plates.

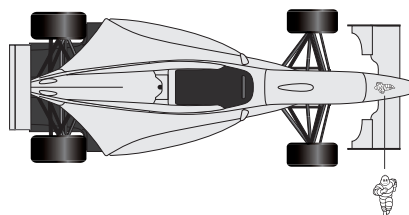
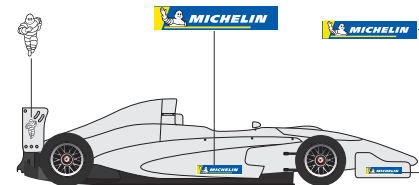
Should there be insufficient space, the partner should contact MICHELIN in order to define any necessary adjustments to the livery.

8 | Monoplace type Formula Renault 2.0 Single-seater racing cars (e.g. Formula Renault 2.0)

La taille définitive dépend de la forme du véhicule et du type de contrat entre MICHELIN et son partenaire.

D'une façon générale, sur les monoplaces de type Formula Renault 2.0, deux logotypes seront placés sur la partie basse du ponton de la voiture, le plus en avant possible et impérativement sur la carrosserie. Deux autres stickers seront collés sur la face extérieure des dérives latérales avant. Le Bonhomme Michelin sera placé au centre du museau de la voiture ainsi que sur la partie extérieure des dérives arrières.

En cas d'insuffisance de place, le partenaire doit contacter son interlocuteur MICHELIN afin de définir les ajustements nécessaires.



Longueur minimum contractuelle
Minimum contractual length



nombre emplacements : 4
number of logos: 4

dérives / front wing qté 2 40cm
côtés / sides qté 2 50cm

Hauteur minimum contractuelle
Minimum contractual height



3 emplacements
3 locations

ailerons / rear wing qté 2 15cm
museau / nose cone qté 1 15cm

The actual sizes of the logos depend on the forms of the vehicle and the terms of the agreement between MICHELIN and its partner.

In general, on single-seater racing cars such as the Formula Renault 2.0 car, two logos should be positioned on the lower part of the side-pods, as near as possible to the front and imperatively on the bodywork. Two further stickers should be placed on the outside of the front wing end-plates. The Michelin Man sticker should be placed in a central position on the nose-cone, as well as on the outside of the rear wing end-plates.

Should there be insufficient space, the partner should contact MICHELIN in order to define any necessary adjustments to the livery.

